

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-07-20 Service Général-Création de poste Adjoint technique 2^{ème} classe
Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Suite à la création d'un CUI- CAE (contrat accompagnement dans l'emploi) pour assurer les fonctions d'assistant en communication-tourisme sur la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2016, et afin de pérenniser cet emploi sur des missions nécessaires au sein du service général de la CCST, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, fonction « assistant TIC (technologie de l'information et de la communication)» à compter du 1^{er} décembre 2016.

Filière Technique

Catégorie C

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

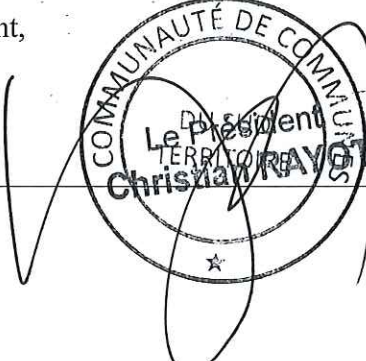
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De valider la création et l'ouverture de :
 - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2016 par voie statutaire,
- D'autoriser le Président :
 - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
 - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.


Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 OCT. 2016

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Le Président
Christian RAYOT
★

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Le Président
Christian RAYOT
★